



Semer uniquement les variétés de référence

La première année, on a envie de tout essayer et surtout les variétés exotiques, alternatives, les raretés. C'est se rajouter une contrainte supplémentaire, d'autant plus qu'on aura tout le temps, les prochaines années pour tester les milliers de variétés qui existent en culture légumière.

Et c'est vrai que c'est tentant ! En feuilletant les catalogues de semences, qui n'a pas jamais été tenté de prendre toute la gamme de courgettes ou de jeunes pousses ? Pourtant, et surtout la première année, se concentrer uniquement sur les variétés qui ont fait leur preuve, les variétés de référence, rend beaucoup plus simple leur mise en culture. Choisir les variétés de référence et s'y tenir permet d'assurer la production. Cela retire un risque d'échec, c'est une garantie supplémentaire de succès.

Pour mettre toutes les chances de son côté pendant son installation et assurer des récoltes qualitatives et homogènes pour satisfaire une clientèle exigeante, sélectionner uniquement les variétés éprouvées par les collègues maraichers reste un des leviers les plus simples à mettre en œuvre.

Bien souvent les variétés dites de diversification sont plus difficiles à cultiver, produisent moins

et avec une moindre régularité. On est donc souvent déçu du résultat et encore plus lorsque finalement ces variétés ont plus de difficulté à être vendues, la clientèle boudant en grande partie tout ce qui ne lui est pas familier.

On gardera donc les essais et les tests de gamme variétale pour les prochaines années, lorsqu'on sera un peu plus aguerri. A son installation en maraichage, on préférera la garantie et la sécurité des variétés qui fonctionnent.

Bonne culture !



À savoir

Pour connaître les variétés de référence, on peut se renseigner auprès d'autres maraichers. On peut aussi regarder dans les catalogues de semences les variétés qui sont souvent estampillées ou dans le descriptif lorsqu'il mentionne «référence». Éviter les nouveautés. Enfin, les centres d'expérimentation comme le GRAB d'Avignon ou l'APREL éditent des bulletins d'essais comparatifs de différentes variétés de légumes.